



MUNICIPALITÉ DE SAINT-MAGLOIRE
SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL

TENUE LE

21 SEPTEMBRE 2016

À 9 H

À LA SALLE MUNICIPALE

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de l'assemblée
2. Constatation du quorum et adoption de l'ordre du jour
3. Autorisation d'un permis d'agrandissement pour les Moulures Modernes
4. Nomination d'un représentant substitut auprès de la Corporation d'Aménagement et de Développement du Massif du Sud
5. Acceptation de l'offre de services de Tetra Tech pour le prolongement des services d'aqueduc et d'égout
6. Période de questions
7. Levée de l'assemblée